

Rôle du Chef juges 2018

Ces recommandations ont pour but unique d'aplanir toutes difficultés potentielles en amont ou durant le jugement d'une compétition fédérale.

Dès la connaissance de sa désignation le chef Juges doit :

- Prendre contact avec l'organisateur dans les plus brefs délais afin de vérifier qu'il a également eu connaissance des personnes désignées composant le panel de Juges. Vérifier que le programme prévisionnel est cohérent.

S'assurer que l'organisateur est en possession du cahier des charges fédérales de l'année en cours pour l'organisation d'une compétition fédérale. Le président de la Ligue concernée est responsable du respect de ce cahier des charges, ces vérifications doivent être faites mini 15 jours avant

- Vérifier que les conditions d'hébergement du collège des juges et du technicien sont scrupuleusement respectées (tarif fédéral). Toute dérogation étant exceptionnelle. S'assurer du lieu d'hébergement et prévoir si nécessaire un moyen de locomotion hôtel/lieu de compétition. Tout dépassement sera à la charge du club.

- Donner à l'organisateur le nom du juge pris en compte pour son déplacement, son hébergement et sa restauration (1 par compétition).

- Vérifier que les juges désignés ont validé auprès de l'organisateur leur déplacement (moyen de locomotion, heure d'arrivée, heure départ, prise en charge si nécessaire. (Gare, aéroport etc.).

- Vérifier auprès du technicien fédéral que les moyens de jugement sont en état de fonctionnement. Décider en commun des paramètres de son déplacement. En cas de problème il contactera le Président de la Commission Juges.

S'assurer que l'organisateur a prévu de mettre à la disposition du chef juge, pour les compétitions où cela est nécessaire (VR, DA, VC), un opérateur capable de réaliser la capture des images vidéo. Pour la PAV l'organisateur mettra à disposition du juge d'épreuve PA un personnel afin d'enregistrer les scores des compétiteurs

- S'assurer que l'organisateur a prévu un secrétariat uniquement dédié au jugement, doté de moyens de duplications et informatiques suffisants à disposition du chef juge pour la prise en compte des tirages au sort, descriptifs des sauts (VR VC, DA), des résultats, leur affichage, leur diffusion.

Pendant et après la compétition le chef juge doit :

Etre à l'écoute permanente pendant la compétition des commentaires des organisateurs, compétiteurs, juges, technicien fédéral, entraîneur national et délégué fédéral (cf. son cahier des charges).

S'assurer dès leur arrivée que chaque juge est en possession de son carnet de juge à jour. Consolider, si le temps le permet, les connaissances du panel de juges au moyen de supports vidéo, rappeler aux Juges que toutes les compétitions doivent être inscrites (régionales, fédérales et internationales)

Vérifier que l'ensemble des juges s'est acquitté des sommes dues. Demander à l'organisateur de délivrer des factures détaillées et nominatives pour leur remboursement.

Se rappeler qu'il existe des sanctions pour les compétiteurs trop virulents envers le collègue des Juges

Se rappeler qu'il a la possibilité avec le directeur de compétition de déclasser un compétiteur ou une équipe non présente à la cérémonie de clôture.

Vérifier la bonne saisie des résultats, et des divers classements, sur le site fédéral

Rédiger un compte rendu de la compétition, objectif, dans la semaine suivant la compétition. Le transmettre au Président de la

Commission Juge qui se chargera de le diffuser aux personnes concernées.

- Rédiger un autre document à part indiquant vos sentiments sur le déroulement global de la compétition, comme l'accueil, la disponibilité des organisateurs, la gestion du déroulement de la compétition, les points qui vous inciteraient à vous porter à nouveau volontaire ou pas pour juger en ce lieu. Vous pouvez également indiquer les idées innovantes qui pourraient être reprises par d'autres,

- Informer la commission juge du travail des juges stagiaires de façon à ce que celle-ci puisse suivre leur évolution.

- informer le Président de la Commission Juge si durant la compétition, un juge du panel :

- a un comportement inacceptable ou inadéquat,

- fourni un travail insuffisant ou incorrect,

- ne respecte pas les règles de jugement.